INTRODUCTION

Plan de mise en œuvre de la performance (PIP)

Objectif, structure et contenu

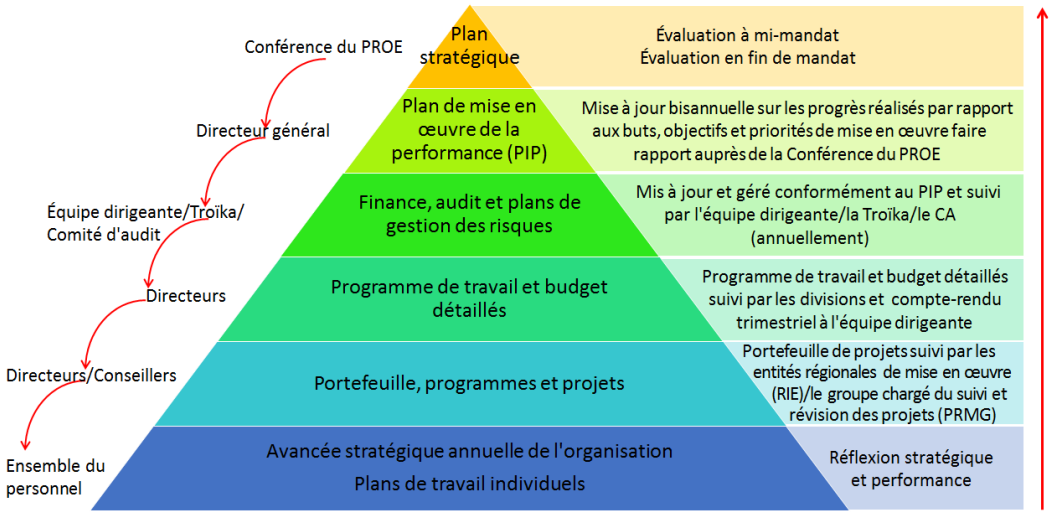
Le Plan de mise en œuvre de la performance du PROE est un plan établi pour une période de deux à trois ans, qui est lié à la Stratégie à plus long terme du PROE. Ce plan vise à aider le Secrétariat et les Membres à concrétiser la Stratégie du PROE et à inscrire le programme de travail général dans le cadre de la planification et de la gestion dans des délais raisonnables. En particulier, ce plan vise à :

- Décrire les principaux travaux que le PROE mènera au cours de la période de deux à trois ans afin de promouvoir les objectifs régionaux ainsi que les objectifs organisationnels.
- Le PIP établit ainsi des attentes concernant les résultats et les performances du PROE.
- Il décrit les principales questions stratégiques, opérationnelles, administratives et autres qui doivent être gérées avec prudence et réflexion au cours de la période, notamment les partenariats, le budget, les capacités et la structure opérationnelles.
- Établir des Plans d'action simples pour les pays qui décrivent les principales priorités de chaque pays membre qui seront menées à terme au cours de la période.

Le PIP est un plan externe, détenu par les Membres, qui fournira des orientations et un cadre à celui du Secrétariat, ainsi qu'un Programme de travail et un budget plus détaillés.

Le PIP sera actualisé lors de la Conférence du PROE et les performances et les avancées réalisées par rapport aux objectifs du PIP seront communiquées à chaque conférence. En ce qui concerne les années où aucune Conférence PROE n'est prévue, ces données seront communiquées aux membres par intermittence.

Le diagramme illustre le Cadre de planification des résultats et de reporting des performances, ainsi que le lien entre les principaux niveaux de planification stratégique, de suivi et de reporting. D'autres informations sur le sujet et des détails concernant le suivi et les rapports relatifs au PIP sont disponibles dans le document Cadre de planification des résultats et de reporting des performances.



Comment utiliser le PIP

Les principaux utilisateurs du PIP sont le Secrétariat, les Membres et les Partenaires. Il servira également de guide aux autres agences du CORP, détaillant la manière de développer et mettre en œuvre le Plan stratégique du PROE et les cas dans lesquels la collaboration et les partenariats avec d'autres agences sont convenus ou attendus.

Le PIP permettra aux Membres de déterminer les priorités, de les adopter et d'y travailler sur une période de deux à trois ans (à confirmer), conformément au Plan stratégique. Il permettra également de garantir que les grandes questions stratégiques, opérationnelles, budgétaires et autres soient identifiées, planifiées, et gérées au cours de cette période. Faire état de ces données dans le PIP, lors de la Conférence du PROE et en informer les Membres les années où aucune Conférence du PROE n'est prévue peut contribuer à gérer et suivre des questions importantes.

Une fois le PIP établi, celui-ci sera utilisé par le Secrétariat pour orienter son programme de travail et son budget détaillés. Il permettra également d'orienter la gestion stratégique et organisationnelle et l'administration.

Le PIP se révèlera un document utile aux autres Partenaires pour appréhender les travaux à court et moyen termes et les priorités dans le développement de l'organisation. Ainsi, les partenaires comprendront mieux comment ils peuvent assister le PROE dans sa mission.

Le PIP est structuré comme suit :

La Partie 1 décrit les priorités générales de travail du PROE pour les deux à trois prochaines années ainsi que les principales stratégies qui seront utilisées afin de concrétiser ces priorités par rapport aux objectifs régionaux. Cette section est complétée par l'Annexe 1, qui détaille dans un tableau les travaux à entreprendre et les résultats escomptés, par rapport aux objectifs régionaux. Le PROE rendra compte aux Membres des avancées réalisées par rapport aux travaux décrits dans l'Annexe 1.

La Partie 2 décrit les questions opérationnelles, budgétaires, celles liées aux capacités et aux limitations, ainsi que les autres questions d'ordre stratégique. Elle décrit également les implications

du plan stratégique et du programme de travail sur deux à trois ans repris dans la Partie 1, et la manière dont le PROE va gérer ces questions, en détaillant les actions spécifiques que celui-ci entreprendra dans le cadre du PIP. Pour ce faire, il établira des actions dans le cadre des objectifs organisationnels [une fois parachevés, ceux-ci devraient comprendre les grandes questions que le PROE devrait traiter sur le long terme]. Cette partie classera les actions principales et les travaux que le Secrétariat poursuivra au cours d'une certaine période par ordre de priorité afin de garantir que le PIP évolue et s'adapte aux exigences du programme de travail convenu par la Conférence du PROE. Les domaines d'action détaillés seront documentés dans l'Annexe II du PIP.

La Partie 3, la dernière section, examine les priorités majeures du point de vue de chaque pays Membre. Cette section est complétée par l'Annexe II, qui résume les Plans d'actions des pays pour cette période.

1. BUTS REGIONAUX - PRIORITÉS DE TRAVAIL POUR LA PERIODE

[CETTE SECTION VISE À DÉCRIRE BRIÈVEMENT LES PROGRAMMES DE TRAVAIL MAJEURS À FAIRE AVANCER ET À DÉVELOPPER AU COURS DE LA PÉRIODE. ELLE EST STRATÉGIQUE, SPÉCIFIQUE (SANS TOUTEFOIS ÊTRE TROP DÉTAILLÉE), DESCRIPTIVE ET UTILE POUR DÉPEINDRE LES OBJECTIFS DU PROE. ELLE SERA ÉVOQUÉE DANS LES BUTS/OBJECTIFS RÉGIONAUX ET UN PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ SERA FOURNI EN ANNEXE I.
REMARQUE : L'intérêt/l'efficacité de cette section dépendra en grande partie de la capacité du PROE à établir des buts et objectifs régionaux cohérents et au juste niveau.]

2. QUESTIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS ORGANISATIONNELS

CETTE SECTION VISE À DÉCRIRE L'ÉVENTAIL DE QUESTIONS STRATÉGIQUES, OPÉRATIONNELLES ET ADMINISTRATIVES, AINSI QUE LES DÉFIS ET OPPORTUNITÉS À EXAMINER ET TRAITER AU COURS DE LA PÉRIODE DE DEUX À TROIS ANS. ELLE INTÈGRERA, OU S'INSCRIRA DANS LES BUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISATION QUI PEUVENT COMPRENDRE DES RÉSULTATS CIBLÉS POUR LESQUELS LA CONFÉRENCE POURRAIT ASSURER UN SUIVI, QUI SERA REPRIS DANS UN PLAN D'ACTION EN ANNEXE II. ELLE REPRENDRA LES QUESTIONS MISES EN AVANT PAR LA TROÏKA, LA CONFÉRENCE ET LE COMITÉ D'AUDIT. ELLE PERMETTRA AINSI DE DOCUMENTER ET ACCUEILLIR LES QUESTIONS STRATÉGIQUES SUR LESQUELLES LE PROE TRAVAILLERA AFIN DE DEVENIR UNE ORGANISATION PLUS EFFICACE.

LE CONTENU COMPREND, À TITRE INDICATIF (voir ci-dessous) :

Coordination régionale et partenariats

Quelles sont les principales questions, quel sera leur impact sur la réalisation des objectifs stratégiques, quelle approche adopter et quels sont les résultats attendus ?

Structure organisationnelle et culture

Comprend des informations sur les modalités d'organisation au cours des deux à trois prochaines années.

Parmi les questions principales figurent notamment l'établissement d'une unité RIE/PCU au sein du PROE et la gestion par le PROE de la charge de travail croissante liée à l'augmentation du nombre de projets.

Gouvernance
Décrit les principales modalités de gouvernance et les possibilités d'amélioration, notamment en ce qui concerne le rôle de la Troïka, à la gestion des risques et à l'audit interne.

Moyens organisationnels
Comprend une synthèse des questions budgétaires et des défis en matière de ressources, ainsi que les stratégies permettant de gérer ces questions (financement des projets, partenaires cibles, questions liées aux donateurs)

Exigences en matière de capacités organisationnelles
Comprend les questions liées aux capacités techniques, aux ressources humaines,

à l'informatique et à la gestion des données.
Déterminer les besoins en matière d'informatique et d'informations du PROE et décrire les priorités pour les deux à trois ans à venir.

Suivi et évaluation
Décrit les améliorations nécessaires contribuant à concrétiser le Cadre de planification des résultats et de reporting des performances.

3. PRIORITÉS PAR PAYS

CETTE BRÈVE SECTION DÉCRIRA LES PRIORITÉS DE HAUT NIVEAU PAR PAYS. ELLE RÉSUME LES PRINCIPAUX DOMAINES DE TRAVAIL SUR LESQUELS LES MEMBRES ET LE SECRÉTARIAT VONT COLLABORER ET TRAVAILLER. ELLE POURRAIT ÊTRE COMPLÉTÉE PAR UNE ANNEXE PLUS DÉTAILLÉE FOURNISSANT DES ACTIONS PLUS SPÉCIFIQUES POUR LES DOMAINES PRIORITAIRES DE CHAQUE PAYS. ELLE POURRAIT SERVIR DE BASE À UNE SENSIBILISATION PLUS LARGE AINSI QU'À UNE COORDINATION, UN SUIVI ET UN COMPTE-RENDU AMÉLIORÉS DES ACTIONS SPÉCIFIQUES DE CHAQUE PAYS.

ANNEXE 1 - PRIORITÉS DE TRAVAIL ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

L'Annexe 1 est un ajout au présent document. Elle devrait contenir un résumé stratégique (programmatique) des priorités de travail qui seront réalisées au cours de la période de planification. Elle pourrait comprendre des paliers à atteindre en cours de travaux, mais une description de l'impact escompté par rapport à l'objectif régional serait plus utile. Si le cadre identifie des indicateurs de performance pour chacun des buts régionaux, ceux-ci pourraient être adoptés et intégrés à la description. Un extrait de l'annexe est fourni ci-dessous, à titre d'exemple

But Insérer le but régional		
Objectif Insérer un objectif		
Insérer un bref résumé des résultats obtenus au cours de la période de 2 à 3 ans	*Insérer les activités principales (produits)*	*Résultats/changements attendus (en lien avec l'objectif)*

ANNEXE 2 - DÉTAILS DES TRAVAUX ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS ORGANISATIONNELS

Annexe 2 - Reprend les principaux travaux sur lesquels le PROE devra réaliser des avancées au cours de la période au regard des objectifs organisationnels. Les principaux travaux s'appuieront sur les débats relatifs aux questions stratégiques reprises dans la Partie 2 du PIP et prendront en compte les priorités identifiées par la Conférence, le Comité d'audit, la Troïka, etc. L'annexe ne constitue pas un programme de travail élaboré pour ces mécanismes de gouvernance, mais elle identifie les produits et résultats de haut niveau que le PROE et d'autres agences s'efforceront de réaliser.

Insérer un but organisationnel		
Insérer un objectif organisationnel		
Insérer une brève synthèse des résultats obtenus dans la période de 2-3 ans	*Insérer les activités principales (produits/résultats)*	*Décrire les résultats/ changements attendus (en lien avec l'objectif)*

ANNEXE 3 - A CONFIRMER - PLANS D'ACTION PAR PAYS PLUS DETAILLES

Annexe 3 - Afin de mettre en avant les travaux planifiés qui seront entrepris par le PROE dans chaque pays, le PIP pourrait inclure des résumés des Plans d'action par pays qui décrivent les priorités des pays et les travaux pour lesquels ils souhaiteraient recevoir un appui au cours de la période de deux à trois ans. Les Plans d'action peuvent être préparés par les Membres, avec le soutien du Secrétariat. Le Secrétariat peut envisager d'établir des points focaux nationaux avec le Secrétariat afin d'assurer la coordination et de servir de point de liaison continu. Un extrait d'un éventuel modèle de Plan d'action par pays figure ci-dessous

Pays		
Point focal national		
Point focal national du PROE		
Zone prioritaire (but, objectif)	Actions/produits de la période	Résultats escomptés pour la période (produits et résultats)